

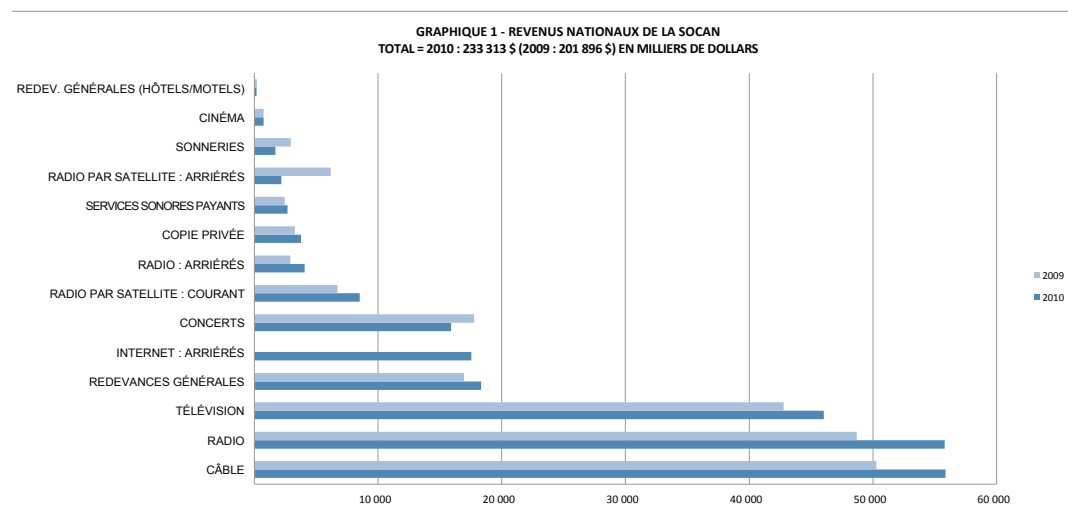


SOCAN

Rapport financier - 2010

Revenus nationaux

Tel que l'indique le graphique 1, les revenus nationaux de la SOCAN ont augmenté de 31,4 millions en 2010 à 233,3 millions (2009 : 201,9 millions). Les revenus nationaux comprennent les droits d'exécution, 229,5 millions (2009 : 198,6 millions) et la copie privée, 3,8 millions (2009 : 3,3 millions).



Revenus de droits d'exécution

La croissance annuelle des revenus de droits d'exécution a été de 30,9 millions. La plus grande augmentation est attribuable à la reconnaissance des droits Internet actuels et des arriérés de 17,5 millions. Le câble continue d'afficher d'importants résultats provenant de la publicité et des abonnements, avec une hausse des revenus de 5,6 millions par rapport à 2009. Les Olympiques de Vancouver ont généré plus de 3,5 millions des revenus publicitaires télévisuels et spectacles sur scène. La radio par satellite a également été très dynamique en 2010 avec une augmentation de 1,8 million.

Pour la radio, les revenus actuels et les arriérés ont augmenté respectivement de 7,1 millions et de 1,2 million par rapport à 2009. En 2009, les diffuseurs ont retenu 5,9 millions de droits en raison d'un litige concernant un changement de définition des revenus publicitaires dans le tarif 1A. Selon l'entente qui a été conclue, les stations de radio devront rembourser une somme estimée à 4,1 millions à la SOCAN en 2010 et 2011, qui aux fins de nos états financiers seront déclarés en 2010.

Nous avons perçu moins d'argent dans d'autres secteurs, dont celui de la radio par satellite qui a représenté 6,0 millions en 2009 et 2,0 millions en 2010, une réduction des sonneries téléphoniques de 1,3 million et un moins grand nombre de tournées au Canada réduisant ainsi les revenus des concerts de 1,9 million.

Excluant l'effet des événements uniques, les revenus de droits d'exécution de la SOCAN ont augmenté de 6,8 pour cent en 2010.

Redevances de copie privée

La SOCAN est membre de la Société canadienne de perception de la copie privée (SCPCP). La SCPCP perçoit les revenus de copie privée provenant de la vente de supports d'enregistrement vierges comme les CD et bandes magnétiques. Ces sommes sont réparties en fonction des œuvres qui bénéficient d'exécutions radiophoniques et de disques vendus. La SOCAN réclame ensuite des redevances de copie privée au nom des membres qui lui ont confié le droit de percevoir ces redevances. En 2010, la SOCAN a reçu 3,8 millions (2009 : 3,3 millions) de la SCPCP.

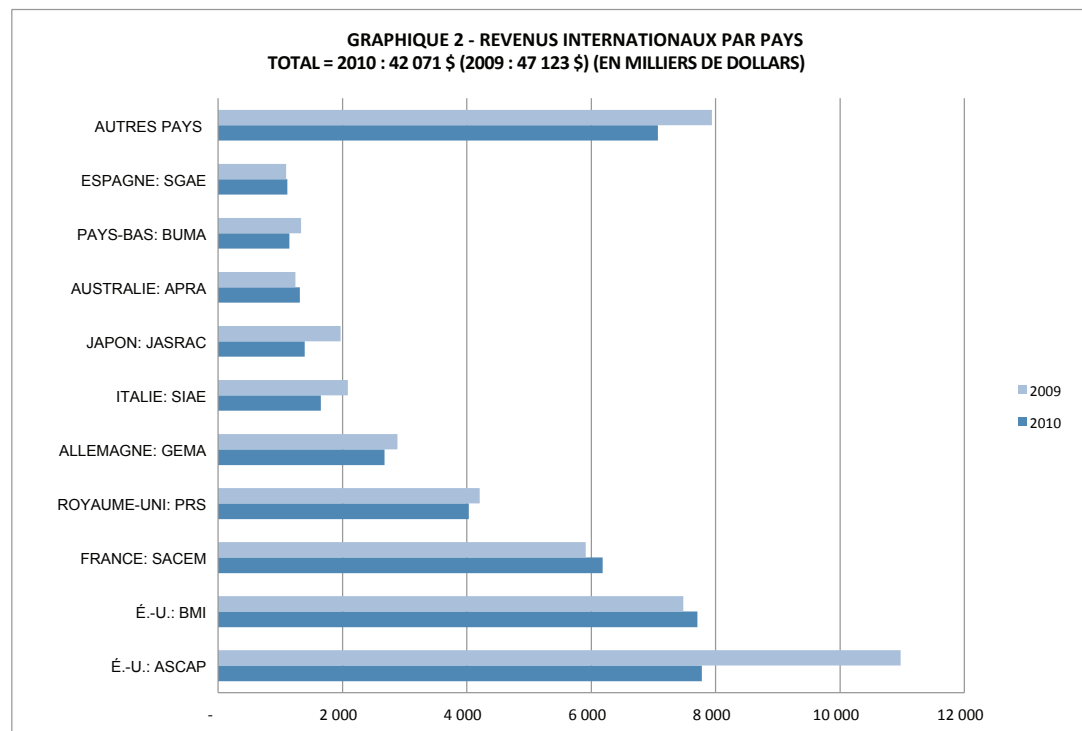
Pour 2010, les revenus de copie privée de la SOCAN viennent de l'analyse de la SCPCP pour les œuvres qui ont bénéficié d'exécutions radiophoniques et de disques vendus pour les années 2000 à 2009. La SOCAN continue de ne déduire que les frais directs découlant de la répartition de ces redevances. En 2010, ces frais directs ont été en moyenne de 2,5 pour cent (2009 : 4,5 pour cent), cette réduction découlant de l'augmentation des revenus.

Redevances de source étrangère

Les redevances provenant des ODE internationales affiliées ont diminué de 5,0 millions en 2010, pour un total de 42,1 millions (2009 : 47,1 millions). Cette diminution provient principalement de la force du dollar canadien par rapport à la plupart des devises étrangères. La somme des redevances étrangères reçues à la source demeure la même d'année en année.

Le graphique 2 montre la ventilation des revenus étrangers en provenance des dix ODE les plus importantes au cours des deux dernières années et le sommaire total des autres ODE. Les deux ODE les plus importantes pour les membres de la SOCAN ont été l'ASCAP et la BMI, aux États-Unis, auprès desquelles environ 15,5 millions ont été perçus en 2010 (2009 : 18,5 millions), ce qui représente 36,8 pour cent du total des redevances de source étrangère. L'ODE suivante, par ordre d'importance, a été la SACEM, en France, qui a généré des redevances de 6,2 millions (2009 : 5,9 millions), soit 14,7 pour cent du total des redevances de source étrangère. Les dix ODE les plus importantes représentent 83,2 pour cent des revenus de source étrangère de la SOCAN, par rapport à 83,8 pour cent en 2009.

GRAPHIQUE 2 : REDEVANCES DES SOCIÉTÉS INTERNATIONALES AFFILIÉES



Le tableau No 1 liste les revenus internationaux reçus de chaque société et les répartitions faites par la SOCAN à chaque société en 2010.

TABLEAU NO 1 - REDEVANCES DE ET AUX SOCIÉTÉS AFFILIÉES (EN MILLIERS DE DOLLARS)

Pays		Revenus internationaux reçus des sociétés affiliées		Répartitions internationales aux sociétés affiliées	
		2010	2009	2010	2009
Argentine	SADAIC	205	206	26	26
Australie	APRA	1 317	1 245	1 142	843
Autriche	AKM	281	385	48	73
Barbade	COSCAP	2	1	-	1
Belgique	SABAM	740	962	152	106
Bosnie-Herzégovine	SQN	9	-	-	-
Bésil	Diverses	396	311	78	75
Bulgarie	MUSICAUTOR	14	-	2	2
Burkina-Faso	BBDA	-	-	-	1
Chili	SCD	43	36	7	4
Chine	MCSC	-	5	2	38
Colombie	SAYCO	12	8	3	4
Costa Rica	ACAM	-	1	1	1
Croatie	HDS	30	34	1	5
Cuba	ACDAM	-	-	2	3
République tchèque	OSA	109	113	5	8
Danemark	KODA	749	1 389	101	103
Estonie	EAU	11	20	1	3
Finlande	TEOSTO	607	519	30	44
France	SACEM	6 183	5 911	2 595	2 714
Allemagne	GEMA	2 679	2 886	725	603
Grèce	AEPI	171	181	11	6
Hong-Kong	CASH	76	172	11	17
Hongrie	ARTISJUS	161	223	13	7
Islande	STEF	-	4	3	7
Inde	IPRS	-	-	-	33
Irlande	IMRO	194	263	102	91
Israël	ACUM	207	108	17	16
Italie	SIAE	1 650	2 086	357	352
Côte-d'Ivoire	BURIDA	-	-	-	-
Jamaïque	JACAP	1	4	2	2
Japon	JASRAC	1 396	1 969	75	99
Kazakhstan	KAZAK	-	23	5	-
Corée	KOMCA	12	41	13	6
Lettonie	AKKA/LAA	7	23	-	1
Lithuanie	LATGA-A	15	45	1	-
Mali	BUMDA	-	-	-	11
Malaisie	MACP	35	33	-	3
Ile Maurice	MASA	-	-	-	-
Mexique	SACM	83	49	14	26
Pays-Bas	BUMA	1 148	1 332	129	141
Norvège	TONO	293	307	33	32
Panama	SPAC	-	3	-	-
Pérou	APDAYC	6	5	1	1
Philippines	FILSCAP	7	2	-	1
Pologne	ZAIKS	397	562	17	19
Portugal	SPA	75	96	27	20
Roumanie	UCMR	182	125	19	28
Russie	RAO	118	74	6	14
Sénégal	BSDA	1	-	5	6
Singapour	COMPASS	74	85	4	2
République slovaque	SOZA	36	50	1	3
Slovénie	SAZAS	16	23	3	1
Afrique du Sud	SAMRO	323	275	34	31
Espagne	SGAE	1 115	1 094	152	203
Suède	STIM	797	583	438	489
Suisse	SUISA	501	525	88	98
Taïwan	Diverses	9	7	2	2
Thaïlande	MCT	4	3	-	0
Trinidad	COTT	4	4	-	4
Turquie	MESAM	-	-	6	3
Royaume-Uni	PRS	4 031	4 206	7 715	8 185
États-Unis*	(voir ci-dessous)	15 513	18 498	48 871	56 637
Uruguay	AGADU	2	-	3	2
Venezuela	SACVEN	-	-	2	2
Viêtnam	VCPMC	8	-	-	-
Yougoslavie	SOKOJ	16	8	6	1
					(40)
TOTAL		42 071	47 123	63 107	71 219
ASCAP*		7 780	10 974	25 589	29 500
BMI		7 706	7 481	21 377	27 883
SESAC		27	43	1 905	2 254
Total : États-Unis		15 513	18 498	48 871	59 637

Dépenses

Les dépenses administratives nettes de la SOCAN (dépenses brutes moins les autres revenus, principalement d'investissement et de location) se sont élevées à 39,4 millions en 2010 par rapport à 36,4 millions l'année précédente. Les dépenses administratives brutes ont augmenté de 3,5 millions et les autres revenus de 0,5 million, ce qui donne une augmentation nette de 3,0 millions des dépenses. Les dépenses administratives nettes de 2010 ont représenté 14,3 pour cent des revenus totaux (2009: 14,6 pour cent).

Les trois activités essentielles de la SOCAN, soit la perception des droits de licences (Service des Licences), l'enregistrement des œuvres déclarées et l'analyse des exécutions (Opérations de répartition) et le soutien aux membres (Service des membres), représentent au total 20,8 millions (2009 : 19,5 millions), soit juste un peu moins de la moitié de nos dépenses.

Les coûts d'infrastructure, tels que ceux des technologies informatiques (TI), des équipements et de l'administration, représentent 11,7 millions (2009 : 11,0 millions), soit environ le quart, et les autres services de soutien tels que les Finances, le Service juridique, le Marketing et les Communications et les Ressources humaines représentent un autre quart. La Fondation SOCAN a reçu un soutien de 1,5 million en 2010 et de 1,4 million en 2009.

Tel que l'indique le tableau 2, les dépenses brutes de la SOCAN de 45,5 millions en 2010 ont augmenté de 8,3 pour cent par rapport à 2009. Ci-dessous se trouvent l'explication de ces variations par catégorie de dépense.

TABLEAU NO 2 - DÉPENSES BRUTES PAR TYPE - 2010 : 45 538 \$ PAR RAPPORT À 2009 : 42 059 \$ (EN MILLIERS DE DOLLARS)

	Dépenses brutes		Écart 2010-2009	Augm./ baisse 2009 to 2010	Type de dépense de 2010 comme % des dépenses brutes totales
	2010	2009			%
Membres	\$ 113	\$ 129	\$ 16	12,4%	0,2%
Administration du droit d'auteur	419	781	362	46,4%	0,9%
Administration des tarifs	1 125	1 004	(121)	-12,1%	2,5%
Traitement de données	1 240	1 228	(12)	-1,0%	2,7%
Communications, marketing, liaison	1 397	1 484	87	5,9%	3,1%
Fondation SOCAN	1 457	1 379	(78)	-5,7%	3,2%
Intendance	1 999	1 537	(462)	-30,1%	4,4%
Occupation des bureaux	2 058	2 082	24	1,2%	4,5%
Autres	2 318	1 558	(760)	-48,8%	5,1%
Opérations des bureaux	2 917	3 083	166	5,4%	6,4%
Salaires et avantages sociaux	30 495	27 794	(2 701)	-9,7%	67,0%
Total : dépenses brutes	45 538	42 059	(3 479)	-8,3%	100,0%

Salaires et avantages

Le plus gros poste de dépenses de la SOCAN est celui des ressources humaines, avec 323 employés à plein temps et à temps partiel répartis dans cinq bureaux à travers le pays. En 2010, la rémunération a augmenté de 2,7 millions par rapport à l'année précédente, en raison surtout de l'augmentation des dépenses annuelles de retraite.

Exploitation des bureaux

Les dépenses de ce poste budgétaire couvrent l'achat d'équipement, les contrats de location, le téléphone, les fournitures de bureau, abonnements, expéditions, assurances, etc. Les changements dans la façon de comptabiliser le taux de change des répartitions de la SOCAN en dollars américains signifient qu'il y a eu une diminution de 202 000 \$ par rapport à 2009 sur le compte bancaire en dollars américains.

Autre

Ce poste comprend les dépenses de voyage, d'hébergement et d'automobile. Un montant provisionnel unique de 884 000 \$ correspond à une estimation des intérêts sur impôt à finaliser avec l'Agence du revenu du Canada.

Intendance

Ces dépenses comprennent des frais de consultation qui ont augmenté à 462 000 \$ par rapport à 2009. Ces frais de consultation proviennent de projets spéciaux pour notre stratégie technologique et la documentation de la société ainsi que de consultations en matière fiscale.

Administration des tarifs

Ce poste de dépenses inclut des coûts relatifs aux initiatives de réforme du droit d'auteur et des frais de comparution devant la Commission du droit d'auteur pour l'approbation des changements apportés aux tarifs. Le chiffre de 2010 est en hausse de 121 000 \$ par rapport à l'année précédente, en raison des audiences sur le tarif Internet.

Administration du droit d'auteur

Ces dépenses comprennent les coûts rattachés aux litiges dont les travaux ont été confiés à des firmes juridiques externes, aux sommes dues par la société et aux frais juridiques de recouvrement. Ces dépenses ont fléchi de 362 000 \$ sur 2009, principalement en raison du recouvrement de frais juridiques.

Répartitions de la SOCAN

Les répartitions totales de la SOCAN en 2010 ont été de 194,8 millions (2009 : 210,3 millions). Il n'y a pas eu de répartition spéciale en 2010, alors qu'en 2009 une somme de 17,7 millions a été répartie. En excluant les répartitions spéciales de l'année précédente, les redevances d'exécution ont totalisé 190,5 millions en 2010 (2009 : 189,6 millions) et celles de copie privée ont été de 4,3 millions en 2010 (2009 : 2,9 millions). Les avances aux membres sont reflétées dans ces nombres. D'autres détails sont illustrés au tableau 3.

TABLEAU NO 3

	2010				2009			
	Auteurs SOCAN	Éditeurs SOCAN	Affiliation internationale	Total	Auteurs SOCAN	Éditeurs SOCAN	Affiliation internationale	Total
Radio et Général (ancien fonds)	-	-	-	-	880	1 815	2 413	5 108
Radio - recensement (nouveau fonds)	5 368	12 697	15 063	33 128	5 546	13 236	15 899	34 681
Radio - sondages (nouveau fonds)	2 521	5 012	6 298	13 831	2 660	5 343	6 732	14 735
Radio - R.-C. (nouveau fonds)	2 231	1 742	2 412	6 385	2 310	1 659	2 397	6 366
Total Radio et Général	10 120	19 451	23 773	53 344	11 396	22 053	27 441	60 890
Concerts	2 550	4 201	5 061	11 812	1 861	4 784	6 909	13 554
Cinéma + Services hôtel, motel	22	318	418	758	20	313	442	775
Services sonores payants	328	662	1 027	2 017	311	608	968	1 887
Sonneries téléphoniques	57	508	739	1 304	302	3 890	5 282	9 474
	30 616	55 022	60 381	146 019	32 288	60 219	69 293	161 800
Sociétés internationales affiliées	36 134	7 024	772	43 930	38 274	6 309	557	45 140
	66 750	62 046	61 153	189 949	70 562	66 528	69 850	206 940
Répartitions versées à l'avance de la date normale de paiement	270	250	-	520	146	272	-	418
	67 020	62 296	61 153	190 469	70 708	66 800	69 850	207 358
Copie privée	1 292	1 057	1 954	4 303	961	616	1 369	2 946
Total des répartitions	68 312	63 353	63 107	194 772	71 669	67 416	71 219	210 304

Répartitions aux auteurs ou compositeurs

Le tableau 4 présente la moyenne des répartitions par auteur ou compositeur (excluant toutes les répartitions spéciales associées aux revenus nationaux de 2010). Cette moyenne se compose de deux éléments : le montant réparti aux auteurs ou compositeurs, divisé par le nombre d'auteurs ou compositeurs. Cette moyenne varie d'année en année si l'un de ces éléments varie.

TABLEAU NO 4	Total des répartitions aux auteurs-compositeurs ('000's)			Nombre d'auteurs-compositeurs			Répartition moyenne par auteur-compositeur		
	2010	2009	%	2010	2009	%	2010	2009	%
Câble	9 229	8 948	3,1	10 397	9 803	6,1	888	913	(2,8)
Télévision	8 310	9 450	(12,1)	7 392	6 899	7,1	1 124	1 370	(17,9)
Radio : recensement	5 368	5 327	0,8	6 117	5 676	7,8	878	939	(6,5)
Radio : sondages	2 521	2 561	(1,6)	16 229	15 287	6,2	155	168	(7,3)
Radio : R.-C.	2 231	2 310	(3,4)	9 467	9 191	3,0	236	251	(6,2)
Concerts	2 550	1 861	37,0	6 896	5 613	22,9	370	332	11,5
Cinéma	22	20	10,0	830	1 004	(17,3)	27	20	33,1
Services sonores payants	328	311	5,5	8 154	7 856	3,8	40	40	1,6
Sonneries téléphoniques	57	0		2 067	0		28	0	
Sociétés internationales affiliées	36 134	37 309	(3,1)	14 419	12 750	13,1	2 506	2 926	(14,4)
Copie privée	1 292	961	34,4	8 057	7 418	8,6	160	130	23,8

Il n'y a pas d'élément de comparaison en 2009 pour les sonneries téléphoniques car seuls des arriérés ont été répartis pour les exécutions de 2003-2008. L'année 2010 est la première où les redevances de sonneries téléphoniques sont réparties sur une base trimestrielle actuelle.

La moyenne des répartitions provenant des concerts, du cinéma, des services sonores payants et de la copie privée a connu, par auteur ou compositeur, une augmentation de 11,5 pour cent, 33,1 pour cent, 1,6 pour cent et 23,8 pour cent, respectivement. À l'exception du cinéma, l'augmentation des revenus a été plus forte que celle du nombre d'auteurs ou compositeurs qui ont bénéficié des répartitions. Pour le cinéma, il y a eu une augmentation des revenus alors le nombre d'auteurs ou compositeurs qui ont bénéficié des répartitions a diminué.

Câble et radio : Les paiements des exécutions mesurées par des recensements ont connu une diminution par rapport à 2009, avec une moyenne par auteur ou compositeur plus basse de 2,8 pour cent et de 6,5 pour cent, respectivement. Il y a eu une plus forte hausse du nombre d'auteurs ou compositeurs qui ont bénéficié des répartitions que celle des revenus.

La moyenne des répartitions provenant de la télévision, de la radio, de Radio-Canada et des redevances de source étrangère a connu, par auteur ou compositeur, une diminution de 17,9 pour cent, 7,3 pour cent, 6,2 pour cent et 14,4 pour cent, respectivement, par rapport à l'année précédente. Il y a eu une diminution des revenus et une augmentation du nombre d'auteurs ou compositeurs qui ont bénéficié des répartitions.



David Wood
Chef des affaires financières

États financiers de la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique

Exercice clos le 31 décembre 2010

Rapport des auditeurs indépendants

Aux membres de la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2010, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique au 31 décembre 2010, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi sur les corporations canadiennes, nous déclarons que, à notre avis, ces principes comptables ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

KPMG S.R.L. / SENCR

Comptables agréés, comptables publics agréés

22 mars 2011
Toronto, Canada

**Société canadienne des auteurs,
compositeurs et éditeurs de musique**

**État de l'évolution des actifs nets
(en milliers de dollars)**

31 décembre 2010, avec les chiffres correspondants de 2009

	2010	2009
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	15 934 \$	8 680 \$
Droits de licence à recevoir	12 015	7 209
Autres débiteurs et actifs	4 020	2 417
Placements à court terme (note 2)	105 747	92 278
Autres titres (note 2)	104 111	94 126
	<u>241 827</u>	<u>204 710</u>
Immobilisations (note 3)	8 426	9 217
Actif au titre des prestations constituées – retraite (note 5)	3 156	3 035
	<u>253 409 \$</u>	<u>216 962 \$</u>
Passif et actifs nets		
Passif à court terme		
Créditeurs et autres passifs	10 552 \$	6 769 \$
Produits constatés d'avance (note 4)	4 194	16 340
	<u>14 746</u>	<u>23 109</u>
Passif au titre des prestations constituées – autres avantages sociaux futurs (note 5)	13 276	12 001
Redevances à payer aux titulaires de droits d'auteur musicaux (membres et sociétés affiliées)		
Provenant des répartitions	7 020	6 106
Provenant du fonds de répartition (note 6)	217 636	176 384
	<u>224 656</u>	<u>182 490</u>
	<u>252 678</u>	<u>217 600</u>
Actifs nets		
Gain (perte) non réalisée sur les placements	731	(638)
Engagements et éventualités (note 9)		
	<u>253 409 \$</u>	<u>216 962 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.
Au nom du conseil,



administrateur



administrateur

**Société canadienne des auteurs,
compositeurs et éditeurs de musique**

**État des résultats
(en milliers de dollars)**

Exercice clos le 31 décembre 2010, avec les chiffres correspondants de 2009

	2010			2009		
	Droits d'exécution	Copies privées	Total	Droits d'exécution	Copies privées	Total
Droits versés par les détenteurs canadiens de licence	229 541 \$	– \$	229 541 \$	198 638 \$	– \$	198 638 \$
Redevances provenant de sociétés affiliées à l'échelle internationale	42 071	–	42 071	47 123	–	47 123
Redevances pour copies privées	–	3 772	3 772	–	3 258	3 258
	271 612	3 772	275 384	245 761	3 258	249 019
Charges et autres produits						
Frais d'administration	(45 411)	(127)	(45 538)	(41 931)	(128)	(42 059)
Revenus de placement et de location (note 8)	6 178	–	6 178	5 631	–	5 631
	(39 233)	(127)	(39 360)	(36 300)	(128)	(36 428)
Bénéfice distribuable total	232 379	3 645	236 024	209 461	3 130	212 591
Produits affectés aux redevances à payer aux titulaires de droits d'auteur musicaux (note 6)	232 379	3 645	236 024	209 461	3 130	212 591
Produits non répartis	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

**Société canadienne des auteurs,
compositeurs et éditeurs de musique**

**État de l'évolution des actifs nets
(en milliers de dollars)**

Exercice clos le 31 décembre 2010, avec les chiffres correspondants de 2009

	Gain (perte) non réalisé(e) sur les placements	
	2010	2009
Actifs nets au début de l'exercice	(638) \$	(3 583) \$
Variation nette du gain non réalisé sur les placements	1 369	2 945
Actifs nets à la clôture de l'exercice	731 \$	(638) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique

État des flux de trésorerie (en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2010, avec les chiffres correspondants de 2009

	2010	2009
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Fonctionnement		
Augmentation des redevances à payer aux titulaires de droits d'auteur musicaux	42 166 \$	2 394 \$
Cotisations de l'employeur au titre des avantages sociaux futurs	(2 129)	(1 958)
Éléments hors caisse		
Amortissement d'immobilisations	1 325	1 306
Charge au titre des avantages sociaux futurs	3 283	1 813
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement liés au fonctionnement	(14 772)	12 012
	29 873	15 567
Investissement		
Acquisition d'immobilisations	(534)	(392)
Acquisition de placements à court terme - montant net	(13 469)	(17 493)
Achat d'autres titres - montant net	(8 616)	(5 087)
	(22 619)	(22 972)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	7 254	(7 405)
Encaisse au début de l'exercice	8 680	16 085
Encaisse à la clôture de l'exercice	15 934 \$	8 680 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

La Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (la « SOCAN »), organisme sans but lucratif, a été constituée sans capital-actions le 16 mars 1990 en vertu de la Partie II de la Loi sur les corporations canadiennes. La SOCAN administre les droits d'exécution publique ou par télécommunications d'œuvres musicales protégées par des droits d'auteur au Canada. La SOCAN perçoit des droits de licence au nom des titulaires de droits d'auteur musicaux selon des tarifs proposés par la SOCAN et approuvés par la Commission du droit d'auteur, tribunal fédéral quasi judiciaire. Les détenteurs de licence peuvent s'opposer et s'opposent effectivement aux tarifs proposés, et des audiences publiques peuvent être tenues et le sont effectivement. La SOCAN y participe pour faire valoir les droits de ses membres et de ses affiliés internationaux. La SOCAN a également conclu avec des associations similaires dans le monde entier des ententes d'affiliation bilatérales prévoyant l'échange de redevances de droits d'auteur. Le total des produits, déduction faite des charges de fonctionnement, est réparti entre les membres et les sociétés affiliées pour le compte de leurs membres, conformément à des règles de répartition approuvées par le conseil d'administration. Les montants deviennent généralement distribuables lorsque les droits et redevances connexes sont reçus.

La SOCAN est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et, par conséquent, elle est exemptée de l'impôt sur le revenu dans la mesure où elle respecte certaines dispositions de cette loi.

La Fondation SOCAN – The SOCAN Foundation (la « Fondation ») a été constituée le 13 mai 1976 par lettres patentes aux termes des dispositions de la Partie II de la Loi sur les corporations canadiennes. La Fondation est un organisme sans but lucratif en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) dont le mandat est de promouvoir et de faire progresser la publication, l'enregistrement, la distribution et l'exécution de la musique en général au Canada. La SOCAN a la capacité de contrôler la Fondation du fait que les conseils d'administration des deux organismes sont composés des mêmes administrateurs.

I. Principales conventions comptables

Ce qui suit constitue un sommaire des principales conventions comptables suivies par la SOCAN, conventions qui sont en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada.

a) Instruments financiers autres que les placements

La SOCAN désigne son encaisse comme détenue à des fins de transaction et l'évalue à sa juste valeur. Ses droits de licence à recevoir et ses autres débiteurs sont classés à titre de prêts et créances, lesquels sont mesurés au coût après amortissement. Ses créditeurs et autres passifs sont classés sous les autres passifs financiers et sont mesurés au coût après amortissement.

Conformément à la décision du Conseil des normes comptables de ne pas exiger l'application des normes de présentation contenues aux chapitres 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », et 3863, « Instruments financiers – présentation », du Manuel de l'ICCA de la part des organismes sans but lucratif, la SOCAN a décidé de ne pas adopter ces normes pour ses états financiers.

La valeur comptable de l'encaisse, des débiteurs et autres actifs, des créditeurs et autres passifs ainsi que des redevances dues aux titulaires de droits d'auteur musicaux se rapproche de leur juste valeur en raison de l'imminence ou de la brièveté de l'échéance de ces instruments financiers.

b) Placements

Les placements à court terme ont une échéance initiale de moins d'un an. Les autres titres comprennent des placements à revenu fixe et des actions. Les placements sont classés comme disponibles à la vente et sont comptabilisés à la juste valeur. La variation de la différence entre la juste valeur et le coût des placements au début et à la clôture de chaque exercice est présentée à l'état de l'évolution des actifs nets.

Les titres à revenu fixe et les actions sont évalués au cours du marché à la clôture de l'exercice, s'il est disponible. Si le cours du marché n'est pas disponible, la juste valeur estimative est calculée selon la valeur de titres comparables.

Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition de placements ne sont pas considérés importants et sont passés en charges au moment où ils sont payés. Les acquisitions de placements et les opérations de vente sont comptabilisées à la date de l'opération.

Les fonds devant être répartis ultérieurement sont investis dans des titres négociables de manière à fournir un rendement raisonnable au moment de la répartition.

c) Revenu de placement

Le revenu de placement, lequel est calculé selon la méthode de la comptabilité d'exercice, comprend les intérêts créditeurs, les dividendes et le gain net (perte nette) à la vente de titres.

d) Constatation des droits et des redevances

Les droits versés par les détenteurs canadiens de licence et les redevances provenant des sociétés affiliées à l'échelle internationale sont constatés dans la période au cours de laquelle ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut être estimé au prix d'un effort raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée.

Les redevances pour la copie privée sont comptabilisées au moment de leur réception.

e) Immobilisations

Les immobilisations, autres que le terrain et les œuvres d'art, sont inscrites au coût moins l'amortissement cumulé. Le terrain et les œuvres d'art sont comptabilisés au coût. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilisation estimative. Les taux d'amortissement annuels utilisés sont les suivants :

Immeuble et améliorations apportées à l'immeuble	3,7 %
Améliorations locatives	Sur la durée du bail
Mobilier, agencements et matériel	20,0 %–33,3 %

f) Avantages sociaux futurs

(i) Prestations de retraite

La SOCAN offre un régime de retraite comportant un volet à prestations déterminées et un volet à cotisations déterminées qui couvre la quasi-totalité des salariés de la SOCAN. Les salariés qui sont entrés au service de la SOCAN après le 1er janvier 2009 ne sont pas admissibles au volet à prestations déterminées du régime de retraite.

Le volet à prestations déterminées du régime de retraite prévoit des prestations de retraite fondées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen de fin de carrière des bénéficiaires. Le volet à cotisations déterminées du régime prévoit des prestations de retraite fondées sur le montant des cotisations des employés et de l'employeur et le taux de rendement de ces cotisations.

Le coût du volet à prestations déterminées est établi de façon actuarielle selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et à partir des hypothèses les plus probables de la direction quant au rendement prévu des placements du régime, à la progression des salaires, à l'âge de départ à la retraite des salariés et au taux d'actualisation. Le taux d'actualisation appliqué aux fins de la détermination de l'obligation au titre des prestations constituées a été établi en fonction des taux d'intérêt du marché à la date de l'évaluation, soit le 31 décembre, pour des titres de créance de qualité supérieure dont les flux de trésorerie correspondent à l'échelonnement et au montant des versements prévus au titre des prestations.

Pour les besoins du calcul du rendement prévu des actifs du volet à prestations déterminées du régime de retraite, ces actifs sont évalués à leur juste valeur. L'excédent du gain actuariel net (de la perte actuarielle nette) sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou sur 10 % de la juste valeur des actifs du régime, selon le montant le moins élevé des deux, de même que l'actif transitoire sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité du groupe de salariés actifs, qui est de 14 ans (14 ans en 2009).

La plus récente évaluation actuarielle du volet à prestations déterminées du régime de retraite au titre de la capitalisation a été effectuée en date du 1er janvier 2008 et la prochaine évaluation sera effectuée en date du 1er janvier 2011.

Le coût du volet à cotisations déterminées du régime de retraite est fondé sur un pourcentage des gains des salariés ouvrant droit à pension.

SOCAN offre un régime complémentaire de retraite non enregistré à l'intention de ses dirigeants (« RCRD »), lequel prévoit des prestations de retraite supérieures au plafond prescrit par la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). Le RCRD n'est pas un régime capitalisé et son coût est établi de façon actuarielle.

ii) Avantages complémentaires de retraite

La SOCAN fournit certaines prestations aux salariés à la retraite et à leurs personnes à charge. Les prestations couvrent notamment les soins de santé et les soins dentaires. Le coût de ces prestations est établi de façon actuarielle selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et à l'aide des meilleures estimations de la direction quant à l'âge du départ à la retraite des salariés, au coût prévu des soins de santé et au taux d'actualisation. Le régime d'avantages complémentaires de retraite n'est pas capitalisé. La durée résiduelle moyenne d'activité du groupe de salariés couvert par ce régime est de 10,6 ans (10,6 ans en 2009).

Les salariés qui sont entrés au service de la SOCAN après le 1er janvier 2009 ne sont pas admissibles au régime d'avantages complémentaires de retraite.

g) Placement dans Canadian Music Rights Joint Venture Inc.

La SOCAN contrôle une filiale en propriété exclusive, Canadian Music Rights Joint Venture Inc. (« CMRJV »). CMRJV a été établie afin de permettre à la SOCAN de financer des coentreprises et d'y participer.

Dans ses états financiers, la SOCAN comptabilise sa participation dans CMRJV à la valeur de consolidation. Les activités de CMRJV ne sont pas importantes dans le cadre des présents états financiers.

h) Conversion des devises

Les actifs et les passifs libellés en devises ont été convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges ont été convertis au moyen des taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains et les pertes découlant de l'utilisation de ces méthodes de conversion sont inscrits à l'état des résultats.

i) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs ainsi que sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers de même que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Placements à court terme et autres titres

Les placements à court terme se composent d'acceptations bancaires ainsi que de bons du Trésor et de billets portant intérêt à des taux variant de 0,12 % à 0,87 % et venant à échéance entre le 5 janvier 2011 et le 11 avril 2011. Ils comprennent également un fonds d'obligations constitué de divers instruments à court terme.

Les autres titres se composent de ce qui suit :

	2010		2009	
	Coût après amortissement	Juste valeur	Coût après amortissement	Juste valeur
Gouvernement du Canada:				
Échéant après cinq ans	5 110 \$	5 167 \$	4 774 \$	4 785 \$
Gouvernements provinciaux et administrations publiques et sociétés du Canada				
Échéant dans au plus un an	1 869	1 796	–	–
Échéant après un an et dans au plus cinq ans	24 939	24 845	24 989	25 031
Échéant après cinq ans	22 904	23 229	26 891	27 273
Sociétés ouvertes:				
Échéant dans au plus un an	1 165	1 039	13	13
Échéant après un an et dans au plus cinq ans	9 226	9 284	9 592	9 765
Échéant après cinq ans	4 959	5 011	4 487	4 558
Garantis par une hypothèque:				
Échéant après un an et dans au plus cinq ans	4 486	4 444	2 150	2 171
Actions				
Actions canadiennes	8 448	8 642	4 795	5 426
Actions étrangères	19 644	20 654	16 377	15 104
	102 750 \$	104 111 \$	94 068 \$	94 126 \$

2. Placements à court terme et autres titres (suite)

Le tableau qui suit donne des précisions sur les modalités importantes et les expositions significatives au risque de taux d'intérêt de ces placements :

	2010	2009
	Taux effectif moyen	Taux effectif moyen
Gouvernement du Canada	(0,32) %	0,13 %
Gouvernements provinciaux et administrations publiques et sociétés du Canada	3,08 %	3,52 %
Sociétés ouvertes	4,40 %	4,39 %
Garantis par une hypothèque	2,47 %	2,46 %

Les intérêts créditeurs sur les placements susmentionnés sont calculés semestriellement

3. Immobilisations

	2010		2009	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrain	3 073 \$	– \$	3 073 \$	3 073 \$
Immeuble et améliorations apportées à l'immeuble	9 656	5 809	3 847	4 107
Améliorations locatives	131	82	49	82
Mobilier, agencements et matériel	7 000	5 639	1 361	1 859
Œuvres d'art	96	–	96	96
	19 956 \$	11 530 \$	8 426 \$	9 217 \$

L'amortissement compris dans les frais d'administration s'est élevé à 1 325 \$ (1 306 \$ en 2009). Les cessions comprennent des actifs entièrement amortis de 86 \$.

4. Produits constatés d'avance

	2010	2009
Tarifs faisant l'objet d'un appel Internet (Tarif 22A)	– \$	11 144 \$
Droits de licence reçus d'avance	4 194	5 196
	4 194 \$	16 340 \$

5. Avantages sociaux futurs

(a) Le tableau qui suit présente l'ensemble des informations sur les régimes d'avantages sociaux de SOCAN (exception faite du volet à cotisations déterminées du régime de retraite) aux 31 décembre 2010 et 2009 :

	Régime de retraite		RCRD		Régime de soins médicaux pour les retraités	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Obligations au titre des prestations constituées	43 168 \$	37 895 \$	10 232 \$	9 398 \$	4 295 \$	4 078 \$
Juste valeur des actifs des régimes	38 579	34 750	–	–	–	–
Déficit capitalisé	(4 589)\$	(3 145)\$	(10 232)\$	(9 398)\$	(4 295)\$	(4 078)\$

5. Avantages sociaux futurs (suite):

Les actifs du régime de retraite sont les suivants :

	Régime de retraite	
	2010	2009
Titres de capitaux propres	54,2 %	51,4 %
Titres de créance	36,1 %	36,7 %
Autres	9,7 %	11,9 %
	100,0 %	100,0 %

L'évolution du passif (actif) au titre des prestations constituées se présente comme suit :

2010	Régime de retraite	RCRD	Régime de soins médicaux pour les retraités	Total
Solde au début de l'exercice	(3 035) \$	8 252 \$	3 749 \$	8 966 \$
Charges au titre des prestations constituées	1 543	1 257	483	3 283
Cotisations de l'employeur	(1 664)	(345)	(120)	(2 129)
Solde à la clôture de l'exercice	(3 156) \$	9 164 \$	4 112 \$	10 120 \$

2009	Régime de retraite	RCRD	Régime de soins médicaux pour les retraités	Total
Solde au début de l'exercice	(1 883) \$	7 560 \$	3 434 \$	9 111 \$
Charges au titre des prestations constituées	530	860	423	1 813
Cotisations de l'employeur	(1 682)	(168)	(108)	(1 958)
Solde à la clôture de l'exercice	(3 035) \$	8 252 \$	3 749 \$	8 966 \$

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées aux fins de l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes au 31 décembre :

	Régime de retraite et RCRD		Régime de soins médicaux pour les retraités	
	2010	2009	2010	2009
Obligation au titre des prestations constituées				
Taux d'actualisation	5,00 %	5,25 %	5,00 %	5,25 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %	–	–
Charges au titre des prestations constituées				
Taux d'actualisation	5,00 %	5,25 %	5,00 %	5,25 %
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	6,25 %	6,25 %	–	–
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %	–	–

5. Avantages sociaux futurs (suite):

Renseignements supplémentaires sur les régimes d'avantages sociaux :

	Régime de retraite		RCRD		Régime de soins médicaux pour les retraités	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Cotisations de l'employeur	1 664 \$	1 682 \$	345 \$	168 \$	120 \$	108 \$
Cotisations des salariés	680	692	–	–	–	–
Prestations versées	1 198	926	345	168	120	108

(b) Les cotisations versées et passées en charges par SOCAN dans le cadre du volet cotisations déterminées du régime de retraite pour l'exercice à l'étude se sont élevées à 47 \$ (23 \$ en 2009).

6. Redevances dues aux titulaires de droits d'auteur musicaux

La disponibilité des fonds aux fins de la répartition est fonction de la réalisation des actifs à une valeur au moins égale à la valeur comptable présentée dans les états financiers.

2010	Droits d'exécution	Copies privées	Total
Solde au début de l'exercice	174 436 \$	1 948 \$	176 384 \$
Bénéfice distribuable	232 379	3 645	236 024
Répartitions	(90 469)	(4 303)	(194 772)
Solde à la clôture de l'exercice	216 346 \$	1 290 \$	217 636

2009	Droits d'exécution	Copies privées	Total
Solde au début de l'exercice	172 333 \$	1 764 \$	174 097 \$
Bénéfice distribuable	209 461	3 130	212 591
Répartitions	(207 358)	(2 946)	(210 304)
Solde à la clôture de l'exercice	174 436 \$	1 948 \$	176 384 \$

7. La Fondation SOCAN

Les frais d'administration comprennent une somme de 1 457 \$ (1 379 \$ en 2009) relative au financement fourni à la Fondation. Les autres actifs comprennent un montant de 395 \$ (298 \$ en 2009) à recevoir de la Fondation.

Ce qui suit constitue un sommaire des renseignements financiers de la Fondation pour l'exercice clos le 31 décembre :

	2010	2009
Total de l'actif	5 944 \$	5 312 \$
Total du passif	1 178	748
Actifs nets	4 766 \$	4 564 \$
Produits	2 665 \$	2 582 \$
Charges	(2 561)	(2 406)
Gains non réalisés sur les placements	98	201
Variation des actifs nets	202 \$	377 \$

À partir de l'exercice 2002, la Fondation a commencé à administrer le Programme d'aide aux créateurs pour le compte du ministère du Patrimoine canadien. Les résultats de ce programme sont inclus dans les sommes indiquées ci-dessus.

8. Revenus de placement et de location

	2010	2009
Intérêts créditeurs	4 377 \$	4 352 \$
Dividendes	292	538
Revenu de location et autres	946	1 026
Gain net réalisé à la vente de placements	1 039	176
Frais de courtage et honoraires de conseil en placements	(476)	(461)
	6 178 \$	5 631 \$

9. Engagements et éventualités

(a) La SOCAN a divers engagements en vertu de contrats de location-exploitation portant sur des locaux de succursales, des véhicules et du matériel de bureau. Les paiements minimums futurs exigibles en vertu de ces contrats de location exploitation, y compris les frais d'entretien et les impôts fonciers, pour chacun des exercices postérieurs à celui clos le 31 décembre 2010 sont les suivants :

2011	570 \$
2012	465
2013	264
2014	243
2015	20
	1 562 \$

b) La SOCAN est partie à des actions en justice découlant du cours normal de ses activités. Bien qu'il lui soit impossible de prédire l'issue de ces actions, la direction est d'avis que la résolution de ces questions n'aura pas une incidence défavorable importante sur son exploitation.

10. Gestion des risques

La gestion des risques se rapporte à la compréhension et à la gestion active des risques liés à tous les secteurs de l'organisation et à l'environnement de fonctionnement connexe. Les placements sont principalement exposés à des risques de taux d'intérêt, de marché et de change. La SOCAN a mis en place des politiques et des procédures officielles établissant les objectifs en matière de composition de l'actif. Selon les politiques de la SOCAN, les placements doivent également être diversifiés et répartis entre certaines catégories, et l'exposition au risque associé aux placements individuels doit être limitée.

(a) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que les variations des taux d'intérêt influent sur la valeur des titres à revenu fixe détenus par la SOCAN. La SOCAN gère ce risque en détenant principalement des titres de créance émis par le gouvernement du Canada et par les sociétés, et en échelonnant les échéances des titres qu'elle détient.

(b) Risque de marché

Le risque de marché découle des opérations sur les titres de capitaux propres et les titres à revenu fixe. La SOCAN risque de subir une perte en raison des fluctuations du marché. Elle atténue ce risque au moyen de contrôles lui permettant de surveiller et de limiter la concentration du risque.

(c) Risque de change

Le risque de change découle des gains et des pertes attribuables aux fluctuations des taux de change qui s'appliquent aux titres de capitaux propres de la SOCAN libellés en monnaie étrangère.

II. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour les états financiers de l'exercice à l'étude.

Conseil d'administration 2010



Rosaire
Archambault



Geneviève
Côté



Victor
Davies



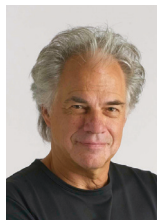
Jodie
Ferneyhough



Gary
Furniss



Edmund
Glinert



Bill
Henderson



Craig
Horton



Michael
McCarty



Stan
Meissner



Ben
Mink



Glenn
Morley



Marc
Ouellette



Pierre-Daniel
Rheault



Earl
Rosen



Carol
Ryan



Gilles
Valiquette



Jim
Vallance

Membres de l'exécutif de la Socan 2011

Éric Baptiste
Chef de la direction

Jeff King
Directeur de l'exploitation

David Wood
Chef des affaires financières

Randy Wark
Vice-président, Ressources
humaines et chef de
l'administration

Jennifer Brown
Vice-présidente – Licences

Betsy Chaly
Directrice – Marketing et
Communications

Dan Greenwood
Vice-président – Planification
corporative et Changement des
affaires

France Lafleur
Vice-présidente – Service des
membres, et directrice générale,
Région du Québec et de
l'Atlantique

Michael Lewin
Vice-président – Opérations
de répartition

Christian Sarrazin
Vice-président –
Développement sectoriel et
international

Janice Scott
Vice-présidente – Technologies
de l'information

C. Paul Spurgeon
Vice-président – Affaires
juridiques et chef du
Contentieux



Siège :
41, chemin Valleybrook
Toronto ON
M3B 2S6